

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 3 NOVEMBRE 2003

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 3 Novembre 2003 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Directeur des Etudes de l'IPAG
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Bernard HOURIEZ, Chargé de mission à la Direction des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur Michel LEDDA, Directeur Adjoint de l'ANPE de Valenciennes

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
- Monsieur Didier MANEZ, Enseignant

- Mademoiselle Caroline ZAKRAWACZ, Etudiante

- Monsieur Bernard BLIN, Vice-Président chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Monsieur Frédéric DESPRES, Secrétaire Général Adjoint de l'Université
- Monsieur Philippe DULION, Agent Comptable de l'Université

- Monsieur Jean-Luc HUMBERT, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
- Monsieur Olivier KAKOL, Directeur de l'Administration Générale à la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
- Monsieur Michel GAIGNAIRE, Secrétaire Général Adjoint du Rectorat
- Monsieur Claude LECOMPTE, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- Monsieur René DE CLERCK, Directeur de l'URSSAF du Hainaut
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant

Avait donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Vice-Président chargé des relations internationales
- Monsieur le Directeur du CEPPEP

Monsieur GEVART, Président du Conseil, ouvre la séance à 14h35.

Monsieur MOREAU se réjouit de la présence de nombreuses personnalités extérieures qui participent de façon exceptionnelle à ce Conseil et il les invite à se présenter.

Il précise que Monsieur JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes, qu'il a récemment rencontré, lui a exprimé ses regrets de ne pas pouvoir participer à ce Conseil.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 12 Juin 2003.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 2003.

Monsieur MOREAU expose les données de la rentrée 2003 en passant en revue les différentes formations de l'Institut.

a) La Licence d'Administration Publique.

Principale formation diplômante de l'Institut, la Licence d'Administration Publique a suscité cette année 730 retraits de dossier qui ont engendré 416 candidatures effectives. De plus, 17 étudiants étrangers ont candidaté.

Aux 295 candidats admis (dont 3 candidats étrangers), il faut ajouter quelques candidats dans d'autres formations orientés vers la LAP. Inversement et surtout, des candidats en LAP ont été orientés vers la Maîtrise d'Administration Publique (16) et vers le Diplôme d'Administration Générale (107), cette dernière orientation étant justifiée par le nombre élevé de candidatures en LAP.

En définitive, **235 étudiants se sont effectivement inscrits en LAP**, dont 31 réinscriptions (l'introduction du principe de capitalisation dans le règlement des examens en LAP est sans doute à l'origine de l'augmentation du nombre de réinscriptions qui est constaté à cette rentrée). Le nombre d'inscrits dans la formation est stable (233 inscrits l'année précédente).

Parmi ces inscrits, on recense 27 étudiants « surdiplômés », dont 17 titulaires d'une Licence, 55 DEUG dont 21 DEUG mention Droit (chiffre inférieur à celui de l'an dernier) et 6 DEUG d'Informatique, 38 DUT dont 27 DUT « Gestion des Entreprises et des Administrations », 66 BTS dont 11 BTS « Informatique de Gestion » (leur inscription atteste du succès rencontré par la mise en place, depuis deux ans, de la préparation au concours d'analyste-informaticien des IRA, qui rassemble cette année une vingtaine d'étudiants).

Enfin, 46 inscrits sont titulaires du Diplôme d'Administration Générale.

Par ailleurs, l'IPAG de Valenciennes reste centre de regroupement et centre d'examen de la LAP à distance délivrée par l'IPAG de Poitiers en collaboration avec le CNED de Lille.

b) La Maîtrise d'Administration Publique.

105 retraits de dossier ont été enregistrés ; 85 titulaires de la LAP, admis de plein droit en Maîtrise d'Administration Publique, se sont pré-inscrits alors que l'accès direct à la formation, autorisé pour la première fois lors de cette rentrée dans la perspective de la création du Master, a attiré 6 étudiants, cette évolution ayant été décidée trop tardivement pour que l'information ait pu être normalement diffusée.

Ont été orientés vers la MAP 28 candidats en Préparation aux concours de catégorie A, 16 candidats en LAP et 19 candidats en Préparation aux grands concours.

Le nombre d'inscrits en MAP est en très forte augmentation puisqu'il s'élève à 110 au lieu de 67 à la rentrée 2002. 79 étudiants sont titulaires d'une LAP et 31 d'une Maîtrise dont 15 Maîtrises en Droit. Monsieur MOREAU souligne que plus de la moitié des inscrits non titulaires d'une LAP sont originaires d'une autre université que l'Université de Valenciennes.

Sur le plan pédagogique, deux innovations sont mises en place : d'une part, la création d'un enseignement d'Institutions Scolaires et Universitaires, destiné plus particulièrement aux étudiants désireux de se présenter au concours direct d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire et dispensé par Monsieur DESPRES, Secrétaire Général Adjoint de l'Université, présent à ce Conseil ; d'autre part, l'accès des étudiants de la MAP aux enseignements de Droit du Travail et de Législation de la Sécurité Sociale jusque-là réservés aux seuls étudiants inscrits en Préparation aux grands concours, ceci dans la perspective de la création du Master.

En outre, l'emploi du temps de la formation a été aménagé de façon à permettre aux étudiants non titulaires de la LAP de suivre les cours magistraux de la Licence en tant que de besoin (en particulier, les Maîtres en Droit sont invités à assister au cours magistral d'Economie de la Licence).

c) La Préparation aux concours externes de catégorie A.

Cette formation ne réunit plus qu'un nombre réduit d'étudiants car elle subit la concurrence de la MAP et de la Préparation aux grands concours.

72 retraits de dossier ont engendré 36 candidatures effectives, ce qui témoigne du désintérêt des étudiants pour les formations non diplômantes. Beaucoup de ces candidats ont été orientés vers d'autres formations, en particulier vers la Maîtrise d'Administration Publique alors qu'inversement, certains candidats en Préparation aux grands concours ont été dirigés vers cette formation.

En définitive, **16 étudiants se sont inscrits**, la moitié d'entre eux étant originaires d'une autre université.

d) La Préparation aux grands concours administratifs.

Monsieur MOREAU constate une « inflation » des retraits de dossier : 114 au lieu de 65 l'année précédente ; 79 dossiers ont été déposés (40 en 2002) ; 49 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 9 candidats en préparation aux concours de catégorie A qui ont été orientés vers cette formation.

En définitive, **36 étudiants se sont inscrits**. En dépit du nombre beaucoup plus élevé des retraits de dossier, Monsieur MOREAU constate paradoxalement une légère baisse du nombre des inscrits, sans doute due à la concurrence de plus en plus vive des formations diplômantes de troisième cycle : DESS et Masters professionnels qui se multiplient.

L'inventaire des diplômes des inscrits est le suivant : 3 titulaires d'un diplôme d'un Institut d'Etudes Politiques (doublé d'un diplôme de troisième cycle), 8 titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 (6 DESS et 2 DEA) et 25 Maîtrises dont 18 Maîtrises en Droit. Les inscrits originaires d'une autre université sont en nombre important (13).

Quant aux concours préparés, les premiers vœux vont d'abord à l'ENM (10 étudiants) et au CNESSS (8 étudiants). Le cumul des quatre vœux exprimés par chaque candidat fait apparaître en première position le concours des IRA (18 candidatures potentielles), devant le CNESSS (15 candidatures) et l'ENM (15 candidatures). Suivent les concours d'Attaché territorial (11 candidatures), de Commissaire de Police (8 candidatures), d'Officier de Gendarmerie, d'Inspecteur des Douanes et d'Inspecteur des Impôts (6 candidatures pour chacun de ces trois concours). Ces vœux ont été recueillis par Monsieur MOREAU qui, comme chaque année, a reçu individuellement tous les étudiants.

La préparation au concours d'Officier de Gendarmerie, mise en place l'année dernière, est reconduite : le Colonel CROUVIZIER, Commandant la Légion de Gendarmerie Départementale du Nord-Pas-de-Calais, donnera, de nouveau, une dizaine de conférences sur les enjeux de la sécurité intérieure. Le cours d'Institutions Scolaires et Universitaires proposé dans le cadre de la MAP est ouvert aux étudiants inscrits dans la Préparation aux grands concours. Est enfin prévue la création, dans les prochaines semaines, d'un enseignement de Libertés Publiques.

d) Le Diplôme d'Administration Générale.

Ce diplôme d'université sanctionne une préparation aux concours de catégorie B.

Les chiffres traduisent une déflation : 162 retraits de dossier, 73 candidatures, 58 admis auxquels il faut ajouter les 107 candidats en LAP qui ont été orientés vers cette formation. Ce recul traduit la perte d'attractivité des formations non sanctionnées par un diplôme national ; elle résulte aussi de la quasi disparition du vivier des « emplois-jeunes ».

En définitive, **92 étudiants se sont inscrits en DAG** au lieu de 126 l'année précédente. Parmi ces inscrits, on relève 41 candidats en LAP ayant accepté l'orientation qui leur était proposée.

Depuis quelques années, la proportion de titulaires d'un Bac+2 est en baisse, leur nombre s'élevant encore à 53 dont 40 BTS. Le reste de l'auditoire se compose de 21 « Niveau DEUG » dont 14 « Niveau DEUG de Droit » et de 17 « Niveau première année de DEUG ».

Ce diplôme répond donc désormais davantage à sa vocation initiale : offrir une possibilité de réorientation à des étudiants en situation d'échec. Monsieur MOREAU souligne que beaucoup d'étudiants envisagent d'entrer en LAP à l'issue du DAG, leur candidature en Licence étant examinée avec bienveillance dès lors qu'ils possédaient déjà un Bac+1 validé avant leur entrée en DAG.

e) La Préparation aux concours internes.

Les inscriptions sont encore en cours. Jusqu'à présent, 58 dossiers ont été retirés et 22 ont été déposés. Monsieur MOREAU espère une trentaine d'inscrits, ce qui traduirait une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Comme d'ordinaire, les fonctionnaires inscrits appartiennent majoritairement à la catégorie B de la fonction publique, la réussite au concours des IRA étant leur objectif principal.

S'y ajoutent trois cadres appartenant à des organismes de la Sécurité Sociale qui préparent le concours interne du CNESSS.

Au total, 1265 dossiers ont été retirés dans les différentes formations de l'IPAG, **734** candidatures ont été examinées. Le nombre d'inscrits s'élève actuellement à 489. Il devrait donc atteindre, en incluant la préparation aux concours internes, le chiffre de **520**, ce qui fait apparaître une stabilisation des effectifs à un niveau très élevé.

3) Informations sur l'attribution des bourses de service public.

Monsieur MOREAU ne connaît pas encore le nombre précis de bourses de service public qui sera affecté à l'IPAG de Valenciennes. Il rappelle, qu'il y a trois ans, le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG avait obtenu le fléchage, lors de chaque rentrée, d'un contingent de ces bourses en faveur de ces institutions, ce qui avait permis d'augmenter très significativement le nombre des bourses de service public distribuées. S'agissant de la répartition par le Ministère des bourses de service public entre les académies, le critère défendu par Monsieur MOREAU en qualité de Secrétaire Général de la Conférence était le nombre de demandes recevables par académie. Or, ayant constaté que les chiffres transmis au Ministère par les rectorats étaient erronés, Monsieur MOREAU a suggéré et obtenu de la Direction de l'Enseignement Supérieur que la clef de répartition de ces bourses entre les académies soit identique à celle de l'année précédente.

L'Académie de Lille bénéficie, de nouveau, cette année de 71 bourses de service public à répartir entre l'IPAG de Lille et l'IPAG de Valenciennes, la répartition s'effectuant au prorata du nombre des demandes de chaque IPAG.

L'année dernière, l'IPAG de Valenciennes avait obtenu 57 bourses et Monsieur MOREAU espère pour cette année un chiffre qui s'en approche.

4) Informations sur la création de postes d'enseignants à l'IPAG.

L'IPAG souffre d'un déficit considérable, évalué à 35, de postes d'enseignants et Monsieur MOREAU rappelle qu'à la rentrée 2003 l'Institut n'avait pas obtenu de création de postes, malgré un bon classement de la demande de création d'un poste de MCF en Droit Privé (en quatrième rang sur la liste interclassée présentée par l'Université au Ministère).

Cependant, dès cette rentrée 2003, Monsieur le Président de l'Université a fait bénéficier l'IPAG d'un poste de PAST de Droit Public dans le cadre d'un redéploiement interne à l'établissement. Le bénéficiaire de ce poste est Monsieur Didier MANEZ, qui prend une part très active aux enseignements de l'IPAG depuis de nombreuses années.

En vue de la rentrée 2004, la demande de création d'un poste de MCF en Droit Public a été classée en première position par l'Université, ce dont Monsieur MOREAU se réjouit, mais le Ministère a fait savoir qu'il n'y aurait aucune création de postes d'enseignants dans les universités. Néanmoins, tout espoir n'est pas perdu, le Président de l'Université n'ayant pas renoncé à obtenir la création d'au moins un poste.

5) DBM du budget de l'année 2003.

Cette DBM correspond à un complément de la subvention d'exploitation versée par l'Université issu d'un reliquat du contrat quadriennal. Ces recettes supplémentaires, qui s'élèvent à 4300 €, sont affectées au paiement d'heures complémentaires d'enseignement.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

6) Examen d'un projet de nouveau règlement des examens du DAG.

Le principe de l'annualisation des enseignements reste en vigueur. En revanche, Monsieur MOREAU propose l'application du principe de capitalisation des unités d'enseignement annuelles, ce qui entraîne la disparition du régime salarié ainsi que des notes éliminatoires. Par ailleurs, les unités d'enseignement sont affectées de crédits européens, ce qui pourrait, à l'avenir, faciliter la prise en compte du DAG lors de l'admission des étudiants en Licence d'Administration Publique.

Monsieur GEVART relève une erreur dans la rédaction du premier alinéa de l'article 11 : « les candidats ont l'obligation de participer, lors de la deuxième session, aux épreuves des unités d'enseignement dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la première session » (au lieu de ... « dans lesquelles ils n'ont pas obtenu ... »).

Sous réserve de cette modification, le projet de règlement des examens du DAG est adopté à l'unanimité. Monsieur MOREAU précise que ce nouveau règlement s'appliquera dès cette année universitaire.

7) Examen de la demande d'habilitation de la Licence, de la Maîtrise et du Master d'Administration Publique dans le cadre de la réforme « LMD ».

A l'initiative de Monsieur GEVART, Monsieur MOREAU présente, en premier lieu, l'exposé des motifs qui justifie la demande de création d'un Master Domaine « Droit et Administration » avant de traiter de chacune des deux années, se réservant de conclure par la nouvelle maquette de la Licence d'Administration Publique.

a) L'exposé des motifs.

Ce projet est le fruit d'une coopération qui ne fut pas aisée avec la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion.

Monsieur MOREAU rappelle que, dans le cadre de la réforme LMD, le premier cycle doit s'achever au niveau de la Licence (le DEUG devenant un diplôme intermédiaire), le second cycle débutant avec la Maîtrise (devenue la première année du Master, soit le M1) et s'achevant avec la deuxième année du Master (soit le M2, qui remplacera les actuels diplômes de troisième cycle : les DESS et les DEA).

Le Ministère souhaite une étroite collaboration entre les filières existantes : le principe de la transdisciplinarité doit présider à la création des Masters. Dans cette optique, le partenaire naturel de l'IPAG est la FDEG.

Une mention « Droit » et une mention « Administration Publique » sont prévues au sein de ce Master. La mention « Droit » comprendra un parcours pouvant conduire à la recherche et un parcours professionnel (ce Master 2 Droit « Professionnel » reprendra essentiellement les actuels DESS de la FDEG). La mention « Administration Publique » organisée par l'IPAG comprendra trois parcours (Services publics de l'Etat, Services publics décentralisés et Services publics sanitaires et sociaux).

Des synergies seront établies entre le Master Droit et le Master Administration Publique au niveau du M1, c'est-à-dire des deux Maîtrises (la Maîtrise en Droit, spécialement la Maîtrise en Droit Public, et la MAP). En effet, les étudiants de chacune des deux Maîtrises pourront choisir des unités d'enseignement organisées dans l'autre Maîtrise.

Une coopération de moindre envergure est prévue également au niveau du M2, avec la mise en commun de certains enseignements du Master « Administration Publique » et du Master Droit Recherche « Institutions Territoriales ».

L'objectif poursuivi est aussi de favoriser les possibilités de passerelles pour les étudiants.

Des projections sur les effectifs ont été établies.

Au niveau M1, sont attendus 270 étudiants, dont 120 en M1 mention « Administration Publique » (estimation très modeste puisque 110 étudiants sont inscrits en MAP cette année). L'effectif prévisionnel en Master 2 « Administration Publique » est très prudemment limité à 60 étudiants (sur un total de 180) : en effet, la sélection ne se fait pas à l'entrée du cycle Master mais elle reste imposée pour l'accès au M2.

Si certaines universités proposent des Masters délivrés au terme de quatre semestres qui font pratiquement disparaître la Maîtrise, le maintien de la MAP à l'IPAG de Valenciennes est apparu indispensable dans la mesure où une partie des étudiants ne continueront pas leur cursus en deuxième année de Master : soit parce qu'ils ne seront pas admis en M2, soit parce qu'ils choisiront une autre orientation, soit parce qu'ils réussiront un concours, certains concours exigeant précisément la possession d'un diplôme de niveau Bac+4.

Monsieur MOREAU souligne enfin que le Ministère a réitéré son refus d'habiliter des Masters qui seraient exclusivement conçus comme des préparations aux concours. Il a veillé à ce que ce reproche ne puisse pas être adressé à la mention « Administration Publique » du Master « Droit et Administration ».

b) La première année de Master mention « Administration Publique ».

Quelques légères modifications ont été apportées au résumé du dossier de renouvellement de l'habilitation de la MAP qui a été adressé aux participants à ce Conseil.

Dans le premier projet, l'Economie et les Finances Publiques étaient regroupés dans chaque semestre au sein d'une même unité d'enseignement. En définitive, au semestre 1, l'unité n°2 portera seulement sur les Finances Publiques de l'Etat alors qu'au semestre 2 l'unité n°7 sera consacrée à l'Economie. En effet, il est apparu préférable que les Finances Publiques de l'Etat fassent l'objet d'une étude suffisamment approfondie au premier semestre, puisque les Finances Publiques des collectivités locales sont proposées parmi les options du second semestre.

La nécessité d'autoriser l'accès à la MAP d'étudiants non titulaires de la LAP a justifié quelques changements dans la maquette de la formation. Les étudiants issus du secteur Droit-Economie-Gestion seront les bénéficiaires privilégiés de cette ouverture.

Trois options sont créées (services publics de l'Etat, services publics décentralisés, services publics sanitaires et sociaux) pour préparer les parcours de spécialité du M2. Les étudiants qui choisiront la première ou la seconde option suivront certains enseignements de la Maîtrise en Droit Public.

A l'inverse, les étudiants de Maîtrise en Droit (parcours Droit Public) pourront opter, au premier comme au deuxième semestre, pour des unités d'enseignement de la MAP portant sur la culture générale et les techniques d'information et de communication écrites et orales, ce qui facilitera leur entrée éventuelle dans le M2 « Administration Publique ».

c) Le deuxième année de Master mention « Administration Publique ».

Ce projet est le résultat d'un gros travail et d'une intense collaboration, non seulement avec la FDEG, mais également à l'extérieur de l'Université avec les représentants des partenaires professionnels dont certains participent à ce Conseil. Monsieur MOREAU se réjouit du chaleureux accueil que ceux-ci lui ont toujours réservé, puis il présente le dossier.

L'objectif principal de la formation est de former des gestionnaires publics.

En effet, si la modernisation des services publics exige que les gestionnaires de ces services maîtrisent les techniques de gestion, la spécificité des services publics implique que ces gestionnaires bénéficient d'une formation qui soit différente de celle des gestionnaires privés.

Par ailleurs, on peut raisonnablement penser qu'à l'avenir les recrutements des cadres de la fonction publique se feront au niveau du Master comme ceux des cadres supérieurs des entreprises privées, ce diplôme validant désormais la fin du deuxième cycle.

Les besoins des services publics en gestionnaires sont déjà considérables et le seront de plus en plus dans les années qui viennent (en particulier du fait de la nécessité d'assurer le renouvellement des cadres atteignant la limite d'âge). Les partenaires professionnels ont, de plus, tous confirmé à Monsieur MOREAU la pénurie de cadres issus de la région.

Les débouchés du Master mention « Administration Publique » ne sont pas limités à la fonction publique de l'Etat : les services publics des collectivités territoriales et ceux du secteur sanitaire et social (en particulier les hôpitaux et les organismes de Sécurité Sociale) seront d'importants employeurs potentiels pour les titulaires du diplôme. Monsieur MOREAU souligne les excellentes relations de l'Institut avec des responsables valenciennes appartenant à ce dernier secteur, en particulier Monsieur DE CLERCK, Directeur de l'URSSAF du Hainaut, qui joue un rôle essentiel dans la préparation des concours externe et interne du CNESSS et Monsieur JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes.

Le recrutement en deuxième année de Master est soumis à sélection. Les titulaires de la MAP seront logiquement les candidats privilégiés, mais la commission d'admission composée d'enseignants-chercheurs examinera avec bienveillance les candidatures des étudiants qui auront obtenu la première année du Master mention « Droit » parcours « Droit Public » (spécialement ceux qui auront choisi l'option « Administration Publique »). Le Master mention « Administration Publique » offrira ainsi un débouché aux diplômés de la Maîtrise en Droit Public de la FDEG qui ne se voient pas actuellement proposer une poursuite d'études dans un troisième cycle professionnel. Les étudiants titulaires d'autres Maîtrises pourront éventuellement être admis en Master si la commission d'admission estime qu'ils possèdent les pré-requis. En outre, les procédures de validation d'acquis et de l'expérience professionnelle pourront permettre à des cadres d'accéder à la formation au titre de la formation continue.

Sur le plan pédagogique, six unités d'enseignements sont prévues. Un important tronc commun comprend des enseignements fondamentaux qui portent sur les techniques et les outils de la gestion des services publics et des enseignements de spécialisation correspondant aux trois parcours proposés aux étudiants (services publics de l'Etat, services publics décentralisés, services publics sanitaires et sociaux). Les enseignements seront dispensés sous la forme de séminaires, sauf dans les techniques d'information et de communication appliquées aux services publics qui seront enseignées sous la forme de conférences de méthode (elles visent en particulier, mais non exclusivement, à préparer une partie des étudiants aux concours administratifs).

Monsieur MOREAU passe ensuite en revue les différentes unités d'enseignement en mettant en valeur la richesse de l'équipe pédagogique qui comprend deux composantes : d'une part, des enseignants-chercheurs appartenant non seulement à l'Université de Valenciennes mais aussi à d'autres universités (six professeurs d'université dont Florian LINDITCH, Michel LASCOMBE, Xavier VANDENDRIESSCHE, Henri OBERDORFF et Jean-Michel LEMOYNE DE FORGES) ; d'autre part, des intervenants professionnels, souvent éminents, dont l'expertise est reconnue dans leur domaine.

Les talents des uns et des autres sont conjugués dans chaque séminaire, l'un des enseignants étant chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des intervenants.

L'unité d'enseignement n°1 porte sur les enseignements fondamentaux du premier semestre. Elle comprend trois séminaires obligatoires (le volume horaire est fixé à 24 heures pour chaque séminaire) : la modernisation des modes de gestion des services publics, la gestion des ressources humaines et la gestion contractuelle. L'unité d'enseignement n°2 contient les enseignements de spécialisation du premier semestre, les étudiants pouvant choisir entre trois parcours qui comprennent deux séminaires de 24 heures. Les séminaires des parcours « services publics de l'Etat » et « services publics sanitaires et sociaux » seront spécifiques au Master « Administration Publique ». En revanche, les deux séminaires du parcours « services publics décentralisés » seront organisés en commun avec le Master mention Droit Recherche « Institutions Territoriales ».

La dernière unité d'enseignement du premier semestre, l'unité 3, regroupe les techniques d'information (Informatique et Langue étrangère) et les techniques de communication écrite et orale à raison de 36 heures par conférence de méthode.

Au deuxième semestre, l'unité 4 porte sur des enseignements fondamentaux qui comprennent trois séminaires obligatoires d'une durée de 24 heures : la Gestion financière et comptable, la Gestion des biens et la Gestion du contentieux.

Comme le premier semestre, le second semestre comporte des enseignements de spécialisation qui apparaissent dans l'unité 5, chaque parcours comprenant deux séminaires d'une durée de 24 heures. On remarque que le séminaire « Politique de la ville et du développement social et urbain » est commun au parcours « services publics de l'Etat » et au parcours « services publics décentralisés ».

L'unité 6 est consacrée au stage d'une durée minimale de 120 heures. Ce stage, qui est donc rattaché au second semestre, contribuera lui aussi à la spécialisation et sera effectué dans le secteur correspondant au parcours choisi par l'étudiant.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en soulignant que ce Master fera appel aux services de plus d'une quarantaine d'intervenants.

Monsieur LECOMPTE ayant relevé le faible volume horaire des différents enseignements, Monsieur MOREAU explique que l'évolution générale des formations se caractérise par une diminution du nombre des heures « présentes » et que, par ailleurs, les séminaires ne peuvent pas être assimilés à des cours magistraux, la matière n'étant pas exposée exhaustivement. La seconde observation de Monsieur LECOMPTE porte sur la présentation des objectifs de la formation, il lui semble que la formule selon laquelle « le Master d'Administration Publique vise à former des gestionnaires publics » est trop restrictive, de même que la présentation du contenu de la formation comme portant sur « les techniques de gestion ».

Un débat s'engage sur ces points ; en définitive, le projet est légèrement amendé, le Conseil substituant à la première formule l'expression « gestionnaires de service public » et enrichissant la deuxième qui mentionnera « les techniques et processus de gestion ».

Un autre débat s'engage à l'initiative de Monsieur HUMBERT à propos du volume du stage, ce dernier estimant que la durée de 120 heures risque d'être insuffisante : elle pourrait ne pas permettre au stagiaire d'appréhender les objectifs de son stage et à l'organisme accueillant de tirer réellement profit de la présence du stagiaire. Cette remarque lui paraît d'autant plus pertinente que ce stage sera le seul effectué par les étudiants durant les deux années du Master.

Monsieur MOREAU explique que, dans leur très grande majorité, les étudiants de MAP préparent des concours et ne sont guère disponibles pour effectuer un stage. Le nombre d'inscrits dans la formation soulèverait de surcroît d'importantes difficultés d'ordre pratique.

Il fait remarquer que la durée de 120 heures est prévue comme étant minimale. Il a, d'ailleurs, fixé cette durée après avoir étudié les maquettes des Masters des autres universités, en particulier celles de l'Université de Lille 2.

Monsieur GEVART partage l'opinion de Monsieur HUMBERT : 120 heures de stage correspondent en fait à une durée de trois semaines mais, si on désire éviter que le stage soit une simple période d'observation, un mois lui paraît être la durée minimale. Monsieur GEVART pose également la question des modalités d'évaluation de ce stage.

Monsieur MOREAU lui indique que sa position à l'égard du mode d'évaluation du stage n'est pas définitivement arrêtée mais il a retenu le principe d'un rapport de stage.

Selon Monsieur BLIN, le Ministère n'exige pas que les modalités d'évaluation du stage soient détaillées dans le projet de Master. Il pense que les experts du Ministère vont surtout s'attacher à évaluer la dimension pédagogique de la formation, à travers le contenu des enseignements et la qualité des intervenants. La question de la durée du stage devrait être accessoire.

En revanche, Monsieur BLIN estime que le volet pédagogique des séminaires devrait être un peu développé. Monsieur MOREAU indique qu'il précisera le rôle joué par l'enseignant coordonnateur, en particulier en matière de contrôle des connaissances.

Monsieur BLIN estime, par ailleurs, souhaitable que la place de l'informatique dans la pédagogie soit mieux soulignée, compte tenu de la priorité affichée en ce domaine par le projet global de l'université qui développera un « campus numérique ». Cette suggestion est retenue par Monsieur MOREAU.

d) La demande de renouvellement de l'habilitation de la LAP.

L'innovation la plus marquante est l'adoption du principe de semestrialisation des enseignements, chaque unité d'enseignement étant, en outre, affectée de crédits européens. En revanche, le contenu disciplinaire n'est guère modifié car la LAP demeure régie par l'arrêté du 11 Avril 1985 qui fixe de façon précise ce contenu, ainsi que les volumes horaires des enseignements. Monsieur MOREAU ajoute que, de surcroît, le fonctionnement actuel de cette Licence donne satisfaction.

Il indique que la formation sera présentée comme relevant du domaine « Droit et Administration » puisque le Ministère souhaite que les Licences soient incluses dans un « domaine ».

Monsieur GEVART ayant proposé un vote global sur l'ensemble des maquettes, elles sont adoptées à l'unanimité par le Conseil de l'IPAG.

8) Questions diverses.

Monsieur MOREAU évoque brièvement l'entretien accordé, le 22 Octobre, par les représentants de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique au Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG auquel il appartient en qualité de Secrétaire Général.

Il se réjouit que le nouveau Sous-Directeur chargé des Ressources Humaines soit Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, ancien Directeur de l'IRA de Nantes. Ses précédentes fonctions lui permettent de bien connaître les IPAG et CPAG. Monsieur MOREAU pense que Monsieur JOURDAIN n'est pas étranger à la récente amélioration du financement des préparations aux concours internes.

Le projet de réforme de l'organisation des concours et en particulier de celui des IRA a été au centre des discussions. L'objectif est d'accroître l'attractivité de ces concours mais la réflexion n'a pas encore abouti. Quelques mesures, cependant, ont déjà été adoptées comme, par exemple, l'extension des listes complémentaires à un nombre d'admis représentant 200% de la liste principale. Le calendrier des concours

des IRA pourrait être resserré d'un mois et demi environ mais la DGAFP souhaite conserver les QCM au motif qu'ils sont très pratiqués dans les concours communautaires.

Monsieur MOREAU indique, par ailleurs, qu'une évolution des procédures de recrutement des attachés d'administration scolaire et universitaire n'est pas exclue mais que la question est encore à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 17h10.